

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 797

présenté par

M. Haury, M. Buchou, Mme Bureau-Bonnard, M. Dombreval, M. Zulesi, Mme Krimi,
M. Marc Delatte, M. Mis, M. Daniel, M. Morenas et Mme O'Petit

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 29 TER A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.